

Séance du 19 octobre 2022

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M. BORDAT Pierre – M DAVID Bruno – M MAGLICA
Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - Mme
BONNERY Andrée ayant donné pouvoir à M. SAVONNET Bernard – Mme TENENBAUM Françoise
ayant donné pouvoir à M. BERTHIER Christophe

Objet
de la délibération

2. Politique financière et comptable de l'établissement

2. 2. Orientations budgétaires et comptables pour l'année 2023

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 15 de cette même loi stipule que cette disposition s'applique aux établissements publics administratifs rattachés à ces communes de 3 500 habitants et plus.

Par ailleurs, l'article L 514-2 du code monétaire et financier indique : « *Le conseil d'orientation et de surveillance définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la caisse de crédit municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.* »

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est donc appelé à débattre des orientations suivantes.

Ces orientations constitueront les lignes directrices du budget primitif 2023 qui sera présenté à son approbation au mois de décembre 2022.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 OCT. 2022



F.D.

Le plan stratégique de l'établissement pour la période 2023-2025 n'étant pas approuvé en date de présentation du rapport, les hypothèses pour la préparation du budget primitif sont les suivantes :

1. Sur le prêt sur gages :

- L'activité, après deux années 2020 et 2021 de repli suite à la crise sanitaire, est en hausse soutenue portée notamment par le retour de l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat. Un point d'activité fait l'objet d'une présentation spécifique lors du présent Conseil d'orientation et de surveillance.
- Ce niveau d'activité en hausse est amplifié par un cours de l'or qui demeure à un niveau historiquement élevé, ainsi que par une remontée des taux d'intérêt en général et du taux de l'usure en particulier.
- En parallèle, l'établissement continuera à développer les nouveaux produits :
 - Sur le prêt sur gages de vins et spiritueux, la création d'une opération spéciale « Ma Tante sur la Route des Grands Crus » et la vente aux enchères qui suivra en juin 2023 sera un temps fort de l'année,
 - Sur le prêt Véhicules anciens, l'établissement renouvellera son partenariat avec le circuit de Dijon Prenoix et accentuera ses contacts avec les clubs de collectionneurs.
- En conséquence, il est proposé de tenir compte de ces facteurs de croissance de l'activité pour projeter une hausse des intérêts

2. Sur les prêts aux établissements publics

- Le Crédit municipal de Dijon a obtenu l'extension d'agrément aux associations et établissements publics en 2022.
- Deux prêts ont été accordés pour un total de 3,5 M€.
- Le développement de cette activité permettra de dégager des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

3. Sur les placements de trésorerie

- La rapide remontée des taux touche tous les types de placements, de la rémunération des dépôts à vue aux produits de placement structurés.
- Le travail d'optimisation de la trésorerie disponible s'accroîtra en 2023 afin de dégager là aussi des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

4. Sur les charges d'exploitation

- L'établissement poursuivra en 2023 son effort de contention des charges d'exploitation. Le départ à la retraite non compensé de la responsable Comptabilité ordonnateur et RH jouera à plein sur l'exercice. La bascule informatique sur une nouvelle solution devrait également être génératrice d'économies sur la maintenance de l'outil actuel.
- Néanmoins, le contexte inflationniste actuel doit être pris en compte pour établir les prévisions de dépenses, notamment sur les fluides mais également sur les charges générales de fonctionnement.
- L'effort sur la communication sera maintenu afin d'accompagner la reprise de l'activité observée depuis avril 2022.
- Par ailleurs, des crédits seront prévus pour l'organisation de l'opération « Ma Tante sur la Route des Grands Crus »

5. Sur la section d'investissement

- Les travaux de réaménagement de l'accueil clients débuteront en novembre 2022 pour durer jusqu'à janvier 2023, d'où un report d'une partie des dépenses sur le futur exercice.
- Le contexte inflationniste doit être pris en compte.
- La section d'investissement sera construite sur des hypothèses de renouvellement courant des immobilisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a approuvé, à 8 voix pour et une abstention, les orientations générales présentées ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE · FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 OCT. 2022

